

LETTRE du CEERE

Mai & Juin 2024
Numéro 180

SOMMAIRE

1. Éditorial
2. La gazette de l'éthique animale
3. Recensions
4. Agenda des mois de Mai & Juin 2024
5. Ressources documentaires

1. EDITORIAL

Une société du bien vieillir ?

Le concept du bien vieillir a connu ces dernières semaines une nouvelle évolution à l'occasion du vote d'une loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France ». Le mot bien vieillir (en un ou deux mots, avec ou sans majuscule) est apparu à la fin du 20ème siècle dans une période propice à l'éclosion de termes en bien (bientraitance naît à la même époque). Comment s'opposer à l'idée de bien vieillir ? Il en est du bien vieillir comme de tous les mots en bien : ils s'imposent sans que l'on sache très bien ce qu'ils recouvrent. Il s'agit, comme l'écrivait Durkheim, d'un de ces mots « qu'on emploie couramment et avec assurance, comme s'ils correspondaient à des choses bien connues et définies, alors qu'ils ne réveillent en nous que des notions confuses, mélanges indistincts d'impressions vagues, de préjugés et de passions »¹. Et le contenu du bien vieillir est d'autant plus confus qu'il concerne le vieillissement dans une société qui ne veut surtout rien entendre de cette période de la vie qui précède la mort.

Ainsi le bien vieillir apparaît tantôt comme une mesure à visée économique, comme le rappelait, en préambule et justification, le premier plan Bien Vieillir en 2007², face à l'imminence d'une « véritable onde de choc démographique, potentiellement porteuse de déséquilibres de tous ordres dans la structure économique et sociale ».

Il est aussi le nom d'une volonté de prévention. Mais l'objet de la prévention reste flou. S'agit-il de prévenir le vieillissement pathologique ? On se doit alors de rappeler que sa première cause est sociale (en France la différence d'espérance de vie entre les populations les plus pauvres et les populations les plus riches est de 13 ans pour les hommes et de 8 ans pour les femmes³) ? Ou s'agit-il plus largement de prévenir le vieillissement voire de le nier ? Ainsi les caractéristiques de ce qui a été défini comme un vieillissement « réussi » recouvre toutes les caractéristiques d'un non-vieillessement⁴. Nier le vieillissement permet ainsi d'effacer la mort : en multipliant les facteurs de risque du vieillissement pathologique on peut finalement aboutir à la dissolution du vieillissement et de la mort elle-même⁵.

¹ Durkheim E. Les règles de la méthode sociologique, Paris : Puf, collection Quadrige, 22-23, (1987, première édition 1895)

² https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_plan-3.pdf

³ [L'espérance de vie par niveau de vie - Méthode et principaux résultats - Documents de travail - F1801 | Insee](#)

⁴ David P, Gentric A : Remarques sur le concept gériatrique de fragilité Ger Psychol Neuropsychiatr Vieil 2011 ; 9 (1) : 7-10

⁵ Fontaine C. La société post-mortelle, Paris : Ed. Seuil (2008)



Le bien vieillir s'inscrit ainsi dans la diffusion d'une culture gestionnaire de la santé, associant responsabilisation de chacun sur son vieillissement et culpabilisation de ceux qui y dérogent : bien vieillir devient un devoir civique⁶.

La loi votée le 8 avril dernier donne une nouvelle vision d'une société du bien vieillir. On y retrouve des mesures disparates et d'une « ampleur modeste » comme le reconnaît la commission des affaires sociales du sénat⁷. Le vieillissement envisagé par la majorité des articles de la loi est un vieillissement requérant une aide professionnelle que ce soit à domicile ou en institution ; à domicile : un renforcement du dépistage des situations de vulnérabilité, une carte professionnelle destinée aux aides à domicile ; en Ehpad : l'inscription du droit du résident à recevoir des visites et à l'accueil de leur animal domestique, l'obligation des structures publiques à se regrouper, un renforcement du signalement des maltraitances et du contrôle des établissements... Globalement une vision déficitaire de la vieillesse, à risque de maltraitance ou de manque de soins par défaut de soignants, une vieillesse à qui on accorde des droits que l'on pensait acquis à tous...

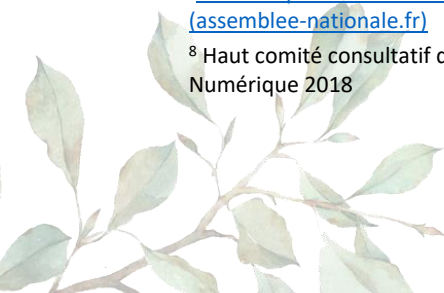
On est bien loin d'une politique inclusive de la personne âgée qui seule pourrait conduire à une société où il ferait bon vieillir. Les fondements d'une telle politique avaient pourtant été ébauchés dès 1962 par Pierre Laroque dans le rapport Politique de la vieillesse. Il y rappelait que « Poser le problème de la vieillesse en France, c'est essentiellement rechercher quelle place peut et doit être faite aux personnes âgées dans la société française d'aujourd'hui et plus encore dans celle de demain » dans « une politique plus large, tendant à assurer un aménagement harmonieux de l'ensemble de la société »⁸. Une société du bien vivre ensemble plutôt que du bien vieillir. La nouvelle loi tout juste destinée à éviter le pire aux personnes âgées les plus vulnérables ne s'inscrit pas dans cette ambition.

*Dr Patrick Karcher, médecin
gériatre, directeur du site alsacien de
l'Espace de Réflexion Ethique du
Grand Est*

⁶ Billé M, Martz D, La tyrannie du bien vieillir. Lormont : Ed. Le bord de l'eau (2010)

⁷ [Mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France \(Dossier législatif en version repliée\) - Assemblée nationale \(assemblee-nationale.fr\)](https://www.assemblee-nationale.fr/dossier/mesures-pour-batir-la-societe-du-bien-veillir-en-france)

⁸ Haut comité consultatif de la population et de la famille. Politique de la vieillesse. La documentation française. Rééd. Numérique 2018



2. LA GAZETTE DE L'ETHIQUE ANIMALE

L'IA est-elle compatible avec le bien-être animal ?

Le forum européen de bioéthique qui s'est déroulé à Strasbourg début février 2024 a choisi de s'intéresser à « l'intelligence artificielle » et la révolution qu'elle entraîne pour l'humanité. En réalité elle n'est pas une forme d'intelligence mais un outil numérique très performant, doué pour les calculs, les statistiques, les synthèses mais incapable d'émotion, de jugement moral, de syntaxe ou d'établir une problématique philosophique. Comme la peinture a cru disparaître à l'arrivée de la photographie, l'IA inquiète car elle modifie notre vie quotidienne dans tous les domaines de façon disruptive. L'humanité doit rester prudente quant à son usage pour ne pas y perdre son âme, sa liberté. Anthropomorphiser la machine par son utilisateur comme dans l'effet Eliza (tendance spontanée à assimiler le comportement d'un ordinateur à celui d'un être humain) ou la détourner de son emploi pour créer une arme, rêver d'une immortalité virtuelle ou hybride, se faire piéger par l'addiction qui abolit tout discernement ou détruit les relations humaines, l'envie d'apprendre, de lire et le goût de l'effort, sont autant de dangers qui ont été énoncés au cours de ce forum, sans parler du coût énergétique colossal qui en grevant notre écologie menacerait notre survie. Pour se prémunir l'Europe a voté en mai 2018, un règlement général sur la protection des données, directement applicable et pour protéger des méfaits engendrés par l'IA générative comme ChatGPT, elle a établi une pyramide des risques et voté en mars dernier une loi (IA act) pour superviser les algorithmes afin de sauvegarder nos valeurs démocratiques.

L'IA est aussi utilisée chez les animaux. Mi-janvier s'est déroulé à Las Vegas le plus grand évènement mondial dédié aux nouvelles technologies (Consumer electronics show) où l'e-santé animale était bien représentée. Les coréens y ont présenté de nombreuses innovations (robots, vidéos pour occuper nos animaux de compagnie en notre absence, télésurveillance, colliers connectés, aide au diagnostic, au monitoring, au sexage précoce dans l'œuf). Et le colloque « bien-être animal et intelligence artificielle » organisé par la faculté de droit de Strasbourg au parlement européen, le 12 avril 2024 s'est interrogé sur leur compatibilité. L'IA existe déjà en tant que simple outil dans les productions animales : informations sur la santé du cheptel, usage de robots de traite, de nourrissage, automatisation des chaînes d'abattage de poulets, surveillance des élevages par des caméras, des capteurs de boiteries chez les laitières, des enregistrements de



cris signalant un mal-être. Mais la prise en compte des intérêts des animaux dans la réglementation relative à l'IA est totalement absente et se caractérise par un anthropocentrisme assumé. L'Europe facilite les échanges et promeut le bien-être animal mais dans un but économique de production et de rentabilité. L'IA reste davantage au service de l'industrie plutôt qu'au bien-être des animaux, considérés comme des amas de données à analyser et de simples in-put économiques. Le législateur européen fait preuve d'une relative indifférence quant aux risques que font peser certaines technologies sur le bien-être animal, telle la sélection de poulets hyper-typés. Aucun texte législatif européen relatif au bien-être animal ne mentionne l'IA qui est trop récente. Néanmoins il existe du positif : afin d'éviter les trafics d'animaux de compagnie qui entraînent des problèmes sanitaires et mettent à mal leur santé, l'Europe va réglementer en améliorant leur traçabilité. En expérimentation animale, l'IA est déjà utilisée pour le screening des molécules, dans certaines méthodes alternatives, dans la règle des 3R pour remplacer, raffiner, réduire le nombre d'animaux utilisés et pour assurer la surveillance ou la reconnaissance des animaux. Pour la biodiversité l'utilisation de tokens (représentant d'actifs numériques) et de l'IA peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre la perte d'écosystèmes et la transition vers un avenir plus durable.

L'IA est une belle innovation si elle reste une aide au service de l'humanité, sans chercher à marginaliser l'homme vulnérable ou l'animal fragile pour mieux les réifier.

Claire Borrou, vétérinaire, master en éthique animale et DU de droit animalier



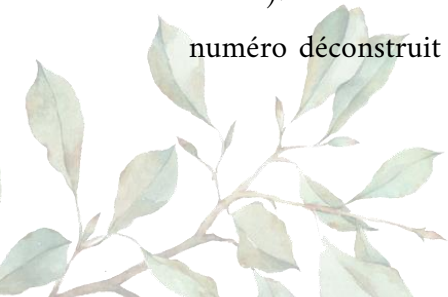
3. RECENSIONS

Géraldine Goulinet-Fité, Christophe Humbert, Hervé Levilain (dir.), La fabrique de l'inclusion numérique des personnes âgées, Revue des sciences sociales, n° 70, 2023.

Version sur papier et en ligne : <https://journals.openedition.org/revss/10088>

Vieillesse et numérique sont souvent présentés comme deux termes antinomiques. C'est ce « grand écart » qui est au cœur du dernier numéro de la Revue des sciences sociales : sa problématisation permet de débusquer un certain nombre de stéréotypes associés tant aux personnes âgées qu'au numérique.

Le numéro se distingue pour une pluralité de situations et de contextes géographiques, sociaux et culturels : depuis la politisation du numérique lors de la pandémie de Covid-19 en Chine (Rochot, Peng, Hou) aux interactions qui favorisent son recours à La Réunion (Klein), jusqu'aux formes de soutien et d'accompagnement dans le milieu des personnes migrantes âgées subsahariennes (Niyonsaba). L'autre élément d'intérêt est la diversité de formats. Le dossier présente des recherches à l'ancrage très empirique - de la dématérialisation des démarches administratives en France (Aouici, Gallou) à l'accès aux services essentiels (épiceries et pharmacies en ligne) au Québec (Castonguay et al.) - mais également des réflexions plus théoriques : ainsi l'introduction à la visée programmatique de Humbert, Levilain, Goulinet-Fité qui questionne le concept même d'inclusion ou l'inédit en français de Wanka et Gallistl sur la socio-gérontechnologie, un domaine nouveau où se croisent les études sur les sciences et la technologie (STS) et la gérontologie. Un autre volet s'arrête sur les biais liés à la relation d'enquête et à la place de l'âge dans la construction de l'objet et de la méthodologie (Colas, Delias), voire sur le caractère normatif de certains projets d'intervention sociale (Lavenir). Le numéro déconstruit alors quelques représentations qui vont du caractère presque providentiel



du numérique dans la résolution des questions sociales aux injonctions au bien vieillir (Grosperin-Legrand, Bamba, Chassagne) qui sous-tendent certains processus d'inclusion. L'ensemble des contributions souligne trois facteurs essentiels à prendre en compte dans le domaine de l'inclusion numérique des personnes âgées. En premier lieu une idée d'inclusion qui dépasse l'appropriation individuelle d'un usage à l'avantage d'une notion de « contexte inclusif » préparé et mis en œuvre par une multiplicité d'acteurs. Deuxièmement, l'idée de « fabrique » soulignée à plusieurs reprises par les coordinateurs et coordinatrices, à savoir un processus à différentes échelles qui va des apprentissages individuels jusqu'aux programmes politiques et administratifs de la « mise au numérique ». Ainsi de très beaux exemples sont dédiés aux manières de contourner des difficultés corporelles (vision, douleurs, etc.) dans l'usage de portables, tablettes, ordinateurs. Ces ajustements personnels montrent, entre autres, la créativité déployée par les personnes âgées afin de garder prise sur leur monde. Enfin le numéro contribue à dénaturaliser une catégorie d'âge non seulement en soulignant la diversité des vieillesse, mais en montrant comment les parcours de vie et les perspectives temporelles – par exemple la projection dans le futur – interviennent dans les choix et les usages des nouvelles technologies.

*Nicoletta Diasio,
Faculté des sciences
sociales, UMR 7069
LinCS, IUF.*



4. AGENDA

16 et 29 mai 2024 à 17h00 :

Cycle de conférences *L'art du modèle* : tout au long des quatre rencontres des spécialistes en études littéraires, juridiques, économiques ainsi qu'en génétique végétale interrogeront la valeur heuristique du modèle, en accordant une attention particulière aux enjeux éthiques qu'il soulève dans nos pratiques scientifiques, sociales et artistiques.

Lieu : Amphithéâtre Beretz (Nouveau Patio) à Strasbourg.

13 juin 2024 :

Journée d'études « Proustmania ! » : plus d'informations : consulter le site suivant :

<https://www.misha.fr/agenda>

Lieu : Misha à Strasbourg

19 juin 2024 : 18h à 20h00 :

Webinaire n°2 : « Système de santé : Quels enjeux actuels et futurs ? » Face à une société qui change rapidement et en profondeur (majoration des vulnérabilités sociales, prédominance des pathologies chroniques, vieillissement de la population, rapport au travail bouleversé, irruption du numérique et de l'intelligence artificielle en santé, etc.),

Comment peut s'adapter notre système de santé afin de garantir l'accès aux soins ?

Quelle a été la genèse de notre système de santé ? Son fonctionnement ? Ses spécificités ?

Quels sont ses points forts et ses points faibles ?

Quelles réalités, quelles tendances se dessinent ? Quels espoirs ?

Autant de questions que nous aborderons avec nos intervenants au cours de ce deuxième webinaire du cycle « Me soigner demain : Qui ? Où ? Comment ? Pourquoi ?

Lieu : [Rejoindre la réunion maintenant](#)

ID de réunion : [329 964 281 612](#)

Code secret : sBZWq3

Inscription conseillée [ici](#)



5. RESSOURCES DOCUMENTAIRES

À (re)découvrir en ligne sur notre site <http://ethique.unistra.fr>, sur la page web Canal C2 Éthique ou sur les sources indiquées ci-dessous :

Émission RCF Alsace « Au-delà des abus » : Commencée en 2019, l'émission est hebdomadaire et accessible depuis <https://rcf.fr/vie-spirituelle/au-dela-des-abus>. Du 26 octobre 2020 à fin août 2022 (fin de la série), sa thématique porte sur : « La figure des auteurs d'abus (sexuels et autres) » et détaille les différentes approches de la psychiatrie-psychologie. Marie-Jo Thiel accueille J.G. Rohmer, psychiatre au CHU de Strasbourg et responsable du CRAVS Alsace. Ecoutez les podcasts !

Vidéos du Forum européen de Bioéthique édition 2023 sur le thème « Bioéthique et environnement(s) » : <https://www.forumeuropeendebioethique.eu/>

Université d'été « Éthique et maladies neuro-évolutives » Retrouver des chemins de liberté : <https://www.espace-ethique.org/ressources/captation-integrale/universite-dete-2022-retrouver-des-chemins-de-liberte>

Fin de vie : Lecture publique par Madame Marie-Aude Barrez, Comédienne, suivie d'un débat [Voir la vidéo.](#)

Cyber 'éthique, visioconférence : "**Quatre lectures de l'avis 139 du Comité consultatif national d'éthique, intitulé "Questions éthiques relatives aux situations de fin de vie : autonomie et solidarité"**". [Voir la vidéo.](#)

"Haine de la raison et obsessions antisémites. La philosophie pervertie." Conférence de philosophie de Nikol-Nicole Abecassis autour de son livre : "Haine de la raison et obsessions antisémites. La philosophie pervertie." A la galerie Depardieu de Nice en mars 2023. <https://www.youtube.com/watch?v=ip5AfkOPwbg>

" La littératie en santé et les droits humains - Favoriser la confiance et l'accès équitable aux soins de santé ", qui s'est tenue à Rome le 12 décembre 2023, qui permet maintenant de visionner la vidéo originale de la conférence (sous-titrée), des interviews, ainsi que des photos. <https://www.coe.int/fr/web/bioethics/conference-health-literacy-and-human-rights>

Vous pouvez retrouver tous les enregistrements vidéo des Journées internationales d'éthique ou des émissions impliquant le CEERE depuis la page web Canal C2 Éthique : <http://www.canalc2.tv/theme/ethique>

Par ailleurs vous pouvez également retrouver depuis le site de la Fondation Ostad Elahi des entretiens filmés, ainsi que des conférences, des colloques (sur la solidarité, la famille, l'entreprise...) centrés sur l'éthique : www.fondationostadelahi.tv

